

ACTION 9 : Encourager les professionnels à construire des actions collectives à destination des enfants, des parents, des familles



FICHE ACTION N°9

Pilotage : PSEIE

Co-pilotage : DMDD

Contributeurs :

DPPE
SDAS
MDD
PMI
ASE

Indicateurs :

Nombre de professionnels présents au forum

Nombre de groupes de travail

Nombre et contenu des actions collectives

Éléments de contexte :

L'intervention collective comme l'intervention individuelle est centrée sur la personne dans l'objectif de l'accompagner et de parvenir à une évolution positive de sa situation.

L'arrêté du 10 mars 2020 inscrit dans le référentiel de formation des éducateurs spécialisés de façon précise l'accompagnement, l'animation et la mise en œuvre d'intervention collective en favorisant la participation des personnes.

La pratique de l'intervention collective est inégalement mobilisée par les professionnels médico-sociaux éducatifs.

L'intervention collective auprès des parents, des enfants et des familles permet de soutenir au travers de la pair-aidance ainsi que de supports de médiation l'ouverture sur le monde, le pouvoir d'agir des participants, le développement des compétences psychosociales.

Objectifs et enjeux :

- Adapter les types d'intervention auprès des enfants, des parents et des familles à l'évolution des problématiques et des besoins ;
- Renforcer la relation de confiance en impliquant les familles dans la conception et la mise en œuvre des actions ;
- Faciliter l'intégration sociale et le développement des compétences psychosociales des enfants et de leur famille ;
- Contribuer à améliorer la relation parents/enfants par des activités hors de leur quotidien.

Déclinaisons opérationnelles :

- Organiser avec la Sous-direction action sociale un forum des actions collectives à l'attention des professionnels médico-sociaux éducatifs du département ;
- Développer au sein des MDD des actions collectives, organisées par les Responsables action sociale (RAS) et animées par les professionnels médico sociaux éducatifs ;
- Développer l'espace concernant les actions collectives dans l'intranet du Conseil départemental (SESAME) par un inventaire des actions collectives existantes ;
- Réserver à chaque conférence de l'ODPE un temps pour partager les bonnes pratiques et les pratiques innovantes initiées au cours de l'année dans le Département.